

**CR 2009-04 SÉANCE DU 08 avril 2009**

Présents : 12

Excusés : 3

Auditeur : 1

Objet	arguments	choix	DÉCISION
BOUCHERIE, extension et adaptation pour agrément et nouveau débouchés.	Une étude plus approfondie révèle des besoins plus importants. Les travaux nécessiteront de réduire le magasin et de trouver une solution provisoire pour la découpe pendant les travaux.	Les gérants vont recruter un boucher et s'engagent à amplifier les horaires d'ouverture	le conseil veut que les clauses du bail signé soient respectées.
Résultat final achat matériel	69 070 €HT ou 82 607,72 €TTC et la reprise de l'ancien pour 9 400 € sans taxe	pour information, le conseil prend acte de la livraison du matériel à environ deux mois	Il est demandé que le logo de la commune soit apposé sur le tracteur de façon à ce qu'il soit reconnu.
Déclaration sur les pouvoirs de police du maire qui a constaté des débordements causés par des enfants de 5 à 11 ans environ dans un quartier précis. D'autres faits ont aussi été rapportés.	Il fait part de son intention d'agir pour enrayer et mettre fin aux débordements. S'il s'agit d'enfants qui causent du vandalisme, les parents seront convoqués pour les mettre devant leurs responsabilités éducatives.	On constate qu'il y a de plus en plus de déjections canines, les particuliers qui possèdent un chien sont dans l'obligation de ramasser leurs déjections. Ce geste simple et responsable permettra d'avoir un village propre. Si les dérives persistent, nous serons contraints de prendre des mesures pénalisantes.	Le dernier point « noir » est la propreté autour des bacs à ordures ménagères. On constate que les bacs se remplissent immédiatement après le ramassage du mercredi. Il serait souhaitable de déposer les sacs la veille ou le matin du ramassage. <b>Pour la propreté de votre village, merci de respecter ces consignes</b>
Comportement et obligations	Les employés communaux exécutent les travaux qui leur sont demandés, il est inadmissible qu'ils soient pris à parti !	Si des remarques sont à faire, c'est auprès des élus qu'il faut s'adresser.	Avant la foire, pour une plus grande propreté du village et pour éliminer les salissures de l'hiver, la commune de St Laurent va prêter sa balayeuse.
organisation vente, dons et rétrocession des livres de la commission histoire.	Par précaution et pour ne pas avoir de problème de recevabilité des encaissements en régie, il faut réfléchir à une bonne organisation pour disposer de souplesse pour la vente des livres. Le plus simple, pour les livres de la commission histoire, c'est de les rétrocéder aux associations culturelles qui seront libre de les promouvoir lors des manifestations culturelles	Les stocks antérieurs pourront aussi être cédés. Pour ceux qui désirent l'acheter le prix est arrêté à 10 €.	Il faut décider de la liste des personnes qui doivent se voir offrir le livre des « Maire et Mairies du canton ». <b>A l'occasion de la sortie de ce livre, un temps fort pour l'inauguration sera consacré pendant le parcours des officiels pour gratifier la commission histoire.</b>
Subvention et autonomie du CCAS	Lors de la dernière séance, les demandes de subventions reçues en 2008 n'ont pas été présentées. C'est en début d'année qu'il convient de faire les demandes et de présenter les bilans de l'année antérieur.	Pour les associations à but humanitaire ou caritatif, c'est au CCAS de décider l'attribution. Il ne doit pas y avoir doublon avec l'action sociale de la Cte de Communes.	Le budget du CCAS est alimenté par celui de la commune, il devra être rendu compte de ses actions.
Participations fiscalisées	SYDER 30 232,79 € SYND EAUX 3083,28 € SIVOS 475,24 €	Elles sont reconduites	Il faut veiller à maîtriser la progression des charges du SYDER
Bail de la commune à Monsieur GAYET	Le bail à titre précaire est reconduit pour 2 ans. Les bailleurs s'engagent à affecter trois places de parking avec marquage au sol pour les véhicules des <del>emolovés communaux</del>	Le loyer et charge d'électricité n'était pas indexé. La commune fait usage du puits mais la potabilité et la qualité de l'eau ne sont pas garantie.	Le loyer de 350 € est indexé sur l'indice des baux commerciaux.
Bail à GB Boissellerie	L'entreprise confirme sa bonne situation et se propose de reconduire un bail de deux ans.	Le commune conditionne sa décision pour un bail à M. BRUNET et non à la société GB Boissellerie pour se maîtriser l'activité sur le secteur de la maison de retraite.	Le gérant, en partenariat avec la Cte de Communes, réfléchit à son positionnement et à ses possibilités d'agrandissement et de financement.
Alerte sur la progression des impayés et avis	situation constatée pour les redevances d'assainissement	6 foyers dont les chefs de famille travaillent	le maire autorise à poursuivre puisqu'il y a des revenus mais le CCAS est alerté

Garage de la Bourrie, préemption ou pas	le carrefour es déjà très élargi, ce garage peut valoriser une maison du quartier dépourvue de garage.	la commune ne préempte pas	prendre des précautions lors des travaux de voirie pour la sortie de ce garage
<b>DÉLÉGATION DU MAIRE</b>			
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	<b>lieu</b>	<b>OBJET</b>	<b>REMARQUES</b>
BOICHON Bernard	Le Boulot	Agrandissement sur existant	<b>Accordé le 06/04/2009</b>
<b>CU</b>	<b>lieu</b>	<b>objet</b>	<b>remarques</b>
Scp Cachard pour le compte des Cts	Les Pierres Blanches	Vente terrains	Zone N
Scp Cachard pour le compte Cme Hte Rivoire/IMERY	Brûlevent	Vente terrains	Zone NC
Scp Cachard pour le compte Cts FAYOLLE	Les Grands jardins	Vente bâti + terrain	Zone Ub et A
<b>DECLARATION PREALABLE</b>	<b>Lieu</b>	<b>OBJET</b>	<b>REMARQUES</b>
GRANGE Gérard	Chemin des Prébendes – La Bourrie	Fermeture du balcon par véranda	<b>Sans opposition le 20/03/2009</b>
CERNIZE Bernard	La Grand Croix	Édification d'une clôture	<b>Sans opposition le 24/03/2009</b>
CHASSAGNEUX Gil	La Grand Croix	Édification d'une clôture	<b>Sans opposition le 24/03/2009</b>
PLOIVY Maxime/ ARCAS Laurine	La Grand Croix	Construction d'un abri de jardin	<b>En cours d'instruction</b>
<b>D.I.A.</b>	<b>lieu</b>	<b>objet</b>	<b>remarques</b>
PADET Etienne	Les Ignys	Bâti sur terrain propre	<b>DPU non exercé (BOINON/PONCET)</b>
consorts JACQUEMETTON	Chemin de la Marcière	Local en copropriété	<b>DPU non exercé (AVENAS THIERRY)</b>
<b>DIVERS</b>			
travail en urbanisme sur le 1er trimestre	Monsieur le maire a compter le nombre de dossiers d'urbanisme arrivé en mairie : Il y a autant de dossiers en 1 trimestre que pour l'année 2008	les causes de cette augmentation sont les ventes multiples, les nombreux partages des personnes nés entre les deux guerres et les mutations professionnelles	La nouvelle organisation en secrétariat et le recrutement d'une personne expérimentée a permis de faire face à la charge de travail.
Recouvrement de loyers antérieurs	Une somme de 2 843 € peut être recouvrée par le percepteur	Cette somme avait été annulée du bilan de la commune	C'est un produit exceptionnel, il est décidé de l'affecter au CCAS
avenir du Syndicat d'initiative et de la salle Pierre Delage	Le président, lors d'une réunion rencontre fait part de sa démission. La situation devient trop complexe et le syndicat ne se voit pas d'avenir. Les bals, principale activité, ne dégagent plus de bénéfice. Les moyens pour garantir la sécurité sont insuffisants.	De son côté, Monsieur le Maire ne s'engage plus sur les autorisations de débit de boissons. Il faut tenir compte des mesures de protection des mineurs mises en place.	Le maire demande au président de différer sa décision. Il faut trouver des solutions, quel devenir peut avoir cette salle à laquelle les gens sont attachés et qui a contribué à la vie sociale du village ! Une commission élargie doit se créer pour travailler sur le devenir de la salle
Nouveaux forains pour le marché	Les demandeurs sont : BIONOMAD pour la vente de plantes séchées et herbes, les Serres de la Gagère pour des plants de fleurs et M J Luc FOULLAT primeur et produits frais conditionnés (fromage et jus de fruit)	Pas de problème, la concurrence peut créer l'émulation !	Le marché du samedi est à encourager si les forains le veulent
Passeport biométrique à St Laurent de Chamousset	les personnes doivent avoir toutes les pièces justificatives	sinon elles seront refoulées	
Demande d'une association de généalogie	La Généalogie du Gier se propose de numériser et graver des CD des registres de l'état civil de la commune gracieusement	Ce travail évite la consultation des registres anciens qui s'abîment vite	Elle est autorisée à le faire. Les actes pourront être mis en ligne sur un site spécifique à la commune
Actions en faveur des jardins potagers	Un auditeur, autorisé par Monsieur le maire à s'exprimer fait part de son encouragement et de son aide à la création de jardins potagers.	Il est rappelé que l'école publique engage une action similaire pour sensibiliser les enfants	action à poursuivre par les membres du CCAS
Pour un sujet particulier, Monsieur le maire demande le huis clos. Le sujet n'est pas porté au procès-verbal.			
<b>ANIMATION</b>	<b>Lieu</b>		<b>buvette ou droit</b>
les chanteurs du mai	sur la commune	vogue et traditions	autorisation

**la séance est levée à 23 h 30. Le maire : Gilbert COURTINE**